

## Compte administratif 2009 : Vernouillet affiche le plus fort autofinancement jamais réalisé

*Lors du conseil municipal du 15 avril dernier, M. Jean-Michel Pinto, premier maire adjoint en charge des finances, a rendu compte de la gestion de la ville pour l'année 2009. Une gestion maîtrisée et vertueuse qui a permis de générer le plus fort autofinancement jamais réalisé. Explications et analyse.*

Le compte administratif de 2009 a généré le plus fort autofinancement jamais réalisé. Il s'est en effet soldé par un excédent de fonctionnement de 1 118 271 €. Comment cela a-t-il été possible ?

En premier lieu, grâce à l'effort consenti par les Vernolitaïns. La hausse des impôts en 2009 a rééquilibré les comptes de la Ville en dégagant des recettes supplémentaires pour le financement des grands projets d'équipements. D'autre part, cet excédent est lié aux efforts fournis par les services qui ont, de manière drastique, recherché toutes les sources possibles d'économies (subventions, réduction des dépenses, réorganisation...) Les charges à caractère général ont ainsi baissé de 12 % entre 2008 et 2009.

Des efforts rendus d'autant plus nécessaires que des incertitudes pèsent sur l'évolution des ressources de la commune. En cause : la refonte de la fiscalité locale, la baisse en valeur absolue de la Dotation Globale de Fonctionnement (la plus importante des dotations de l'Etat) ainsi que la diminution des recettes liées à la suppression de la taxe professionnelle. Face à cet avenir incertain, l'excédent ainsi dégagé permet de poursuivre le financement des grands projets sans recourir à l'emprunt, une première depuis des années. D'autre part, de ne pas modifier les taux de fiscalité locale qui restent, malgré la hausse de 2009, inférieurs à ceux de nombreuses communes avoisinantes.

### **Pas de hausse des taxes en 2010 à Vernouillet**

Le conseil municipal, lors de sa séance du 15 avril, a décidé de reconduire sans hausse les taux 2009 des taxes directes locales pour l'année 2010 soit :

- Taxe d'habitation : 15,02 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 15,72 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 82,95 %

## Tableau comparatif des taux 2010 des taxes directes locales

Villes limitrophes (à Vernouillet)	Taxe d'habitation	Taxe foncière sur les propriétés bâties
Verneuil-sur-Seine	18,98 %	19,44 %
Triel-sur-Seine	16,65 %	18,55 %
Andrésy	14,80 %	19,15 %
Carrières-sous-Poissy	16,04 %	22,76 %
Conflans-Sainte-Honorine	18,46 %	16,68 %
Vernouillet	15,02 %	15,72 %

Contact presse : Arnaud Vareilhias au 01 39 71 50 65  
[arnaud.vareilhias@mairie-vernouillet.fr](mailto:arnaud.vareilhias@mairie-vernouillet.fr)